

question de savoir si ces deux sujets doivent être traités comme un seul; la relation entre l'élaboration de la composante d'Agenda 21 relative à la diversité biologique et le processus de négociation à ce sujet; et les moyens de mise en oeuvre des activités relatives à Agenda 21. Entre autres questions soulevées, mentionnons le droit souverain des états sur leurs ressources biologiques et la nécessité de dédommager les peuples qui ont conservé ou conserveront leurs ressources biologiques et ceux qui les mettent en valeur.

Le document d'Agenda 21 n'a pas été étudié en détail lors de cette séance, ce qu'il faudra faire lors de la quatrième. Les pays devront soumettre leurs commentaires, ajouts et modifications relatifs à cette composante d'Agenda 21 avant le 1^{er} octobre.

GESTION ÉCOLOGIQUEMENT RATIONNELLE DE LA BIOTECHNOLOGIE

Les délibérations lors de cette séance ont compris des discussions au sujet de la nécessité de déterminer des moyens de promouvoir le transfert de technologie et les ressources financières de soutien au développement de la biotechnologie; la question de savoir si ce sujet doit être considéré avec celui de la diversité biologique ou séparément, les pays en développement réclamant qu'ils soient considérés ensemble; et le développement des capacités biotechnologiques dans les pays qui ont des ressources biologiques.

Le document d'Agenda 21 n'a pas été étudié en détail lors de cette séance, ce qu'il faudra faire lors de la quatrième. Les pays devront soumettre leurs commentaires, ajouts et modifications relatifs à cette composante d'Agenda 21 avant le 1^{er} octobre.

GROUPE DE TRAVAIL II

DÉCHETS DANGEREUX

Les principales points de désaccord étaient les mêmes que pour les autres discussions de PrepCom III : la nécessité de déterminer avec précision les ressources financières, technologiques, scientifiques et humaines nécessaires à la mise en oeuvre des activités proposées concernant la gestion des déchets dangereux. La demande constante par un grand nombre de pays en développement d'interdire le transport transfrontière des déchets dangereux est un autre sujet de préoccupation. Ces questions n'ont pas été réglées lors du PrepCom III et devront être abordées lors du PrepCom IV.

La nécessité de maintenir l'option du recyclage est reconnue dans l'ébauche révisée du document d'Agenda 21. L'importance de la Convention de Bâle y est aussi reflétée, de même que celle des accords régionaux tels la Convention de Bamako.